

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

OFFICIEL

DE LA VILLE DE PARIS

N° 5

Vendredi
2 juin 2005



Séance du Conseil de Paris

Conseil général

Lundi 23 mai 2005

La séance est ouverte le lundi 23 mai 2005, à neuf heures cinq minutes sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT propose à l'Assemblée d'adopter, à main levée, le compte rendu sommaire de la séance du lundi 18 avril 2005 qui a été affiché ainsi que le procès-verbal intégral de la séance du lundi 7 février 2005 qui a été publié au Bulletin départemental officiel.

Ils sont adoptés sans observation.

2005, DASES 234 G - DDEE 38 G - Communication relative au Programme Départemental d'Insertion adopté en Conseil Départemental d'Insertion du 21 avril 2005.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que Paris n'a jamais compté autant d'allocataires du R.M.I., en effet, ils sont aujourd'hui 60.000 dans la Capitale et malgré la progression régulière du nombre de retours à l'emploi, il s'agit du plus haut niveau jamais enregistré.

L'orateur estime que cette progression signe une politique nationale, dont les effets sociaux sont d'une gravité extrême, due dans une très large mesure, à la nouvelle convention d'assurance-chômage qui a réduit les droits de nombreux chômeurs.

L'orateur considère que le R.M.I. représente un minimum social beaucoup trop bas pour tenir lieu d'indemnisation du chômage et s'étonne que le Gouvernement ait pu décentraliser le R.M.I. sans avoir engagé une réflexion de fond indispensable sur l'impact social d'une telle initiative.

L'orateur invite le Gouvernement à étudier avec soin le rapport que Martin HIRSCH a réalisé sur la nouvelle équation sociale, en effet, ce constat sans complaisance de la situation actuelle rend d'autant plus choquant le désengagement de l'Etat.

L'orateur rappelle que l'Etat s'est déchargé de l'intégralité du volet insertion sur les Départements, alors même que les nouveaux dispositifs (Revenu Minimum d'Activité et Contrat d'avenir) ont été élaborés sans la moindre concertation.

L'orateur ajoute qu'il est impossible d'admettre que ce soit aux collectivités locales d'assumer une action qui relève de la solidarité nationale.

L'orateur indique que ce PDI est le premier qui est élaboré sous la seule responsabilité du Département de Paris.

L'orateur souligne la situation financière très difficile dans laquelle l'Etat place délibérément, la collectivité parisienne, en effet, alors que le déficit 2004, pour les allocations du R.M.I., s'élève à Paris à 33 millions d'euros, le remboursement par l'Etat est toujours à venir.

L'orateur souligne d'autres désengagements de l'Etat dans le domaine de la solidarité, par exemple, il ne finance plus les agents de l'A.N.P.E. qui accompagnent les allocataires, ni la Cellule d'appui pour les artistes, ce qui se traduit pour le Département par une charge supplémentaire d'un million et demi d'euros, par ailleurs, la décentralisation du Fond de solidarité logement s'est traduite par une dotation minorée, dont le surcoût pour la collectivité parisienne est de 600.000 euros.

L'orateur ajoute qu'il estime à plus d'un million d'euros la mise en oeuvre des nouveaux contrats aidés qui ont été créés sans transfert de moyens supplémentaires et ne souhaite même pas évoquer le financement futur de la prestation "handicap" qui entrera en vigueur le 1er janvier 2006.

L'orateur indique que, malgré ce contexte défavorable, l'Exécutif souhaite renforcer le dispositif d'insertion social mis en oeuvre depuis 2001 et veiller à ne pas abandonner des familles qui sont dans la précarité.

L'orateur indique qu'en 2005, le Département consacrera 54 millions d'euros au fonctionnement du P.D.I., soit une progression de 7 %.

L'orateur précise que le Plan départemental d'insertion ordonne son action autour de 3 priorités. La première consiste à améliorer le suivi individualisé des allocataires au moyen de la création de nouveaux espaces d'insertion et d'un effort accru pour accompagner les allocataires les plus anciens.

L'orateur rappelle qu'avant 2001 seule la moitié des crédits d'insertion était consommée et que la plupart des allocataires étaient sans accompagnement.

L'orateur indique que le second axe vise à renforcer la politique d'accompagnement social notamment par l'amélioration de l'hébergement d'urgence avec l'ouverture d'un nouveau centre d'hébergement à Charonne ainsi que de deux nouvelles structures dans le 10^e arrondissement.

L'orateur ajoute que le centre d'appel téléphonique, le 115 sera modernisé et implanté dans de nouveaux locaux tandis que l'accent est mis sur le rachat d'hôtels meublés afin de les transformer en résidences sociales ou en centres d'hébergement. L'orateur rappelle que d'ores et déjà 28 hôtels meublés ont été rachetés par la Ville et les bailleurs sociaux et que six maisons relais sont programmées pour 2005-2006.

L'orateur précise que l'effort d'accompagnement des personnes fragilisées s'est traduit par la création d'un service spécialisé en partenariat avec une association "Médecine et appui psychanalytique" et souligne la création d'un nouveau fonds d'initiative doté d'un million d'euros qui permettra de financer les projets individualisés, aide au permis de conduire par exemple, pour donner un coût de pouce aux démarches de personnes en situation d'exclusion.

L'orateur ajoute que les femmes étant de plus en plus exposées à la précarité, des mesures spécifiques et innovantes sont mises en place dans ce P.D.I., par exemple, faciliter la garde des enfants dans les haltes-garderies ou l'insertion professionnelle des femmes étrangères.

L'orateur considère que le troisième axe de cette politique qui concerne la dynamisation de l'insertion professionnelle est placé sous le signe de l'innovation, en effet, les moyens mobilisés sont importants: 14,4 millions d'euros programmés en 2005 avec un objectif de 10.000 retours à l'emploi en deux ans.

L'orateur estime que cet objectif est réaliste car, en 2004, ce sont 4.126 allocataires parisiens qui ont retrouvé un travail grâce aux outils spécifiques du Département. L'orateur précise que ces résultats s'ajouteront à ceux de l'ANPE, avec qui la collectivité parisienne a établi un partenariat solide, qui vise, elle, 17.500 retours à l'emploi en 2005.

L'orateur annonce que le Département de Paris va doubler le nombre des formations destinées aux allocataires du R.M.I. et mettre en place une plateforme linguistique pour renforcer l'apprentissage du français tandis qu'en synergie avec la Région, 200 emplois-tremplin pour des allocataires du R.M.I. sont également prévus.

L'orateur souligne que le plan de cohésion sociale du Gouvernement bouleverse les dispositifs d'insertion, en supprimant les stages de formation pour les chômeurs pour y substituer un dispositif compliqué avec des contrats gérés par le Département pour les allocataires du R.M.I. et d'autres gérés par l'Etat pour les autres chômeurs. L'orateur rappelle qu'il a dénoncé cette approche et qu'il souhaite que les "R.M.istes" qui sont évidemment des chômeurs aient droit eux aussi à tous les outils d'insertion de qualité.

L'orateur annonce que, lors de sa séance de juin, l'Assemblée a examiné un projet de convention globale avec l'Etat allant dans ce sens mais que les mesures prévues par le plan "BORLOO" posent problème.

L'orateur indique qu'en ce qui concerne le contrat d'avenir qui permet l'embauche d'allocataires du R.M.I. dans le secteur associatif et public, les conditions de rémunération, de durée

du travail et de formation ne sont pas satisfaisantes.

L'orateur considère que, pour rendre ce dispositif acceptable, il faut donc que les collectivités l'améliorent, c'est ce à quoi elles s'emploient car elle ne veulent pas que des familles déjà fragilisées s'installent dans une situation souvent dramatique.

L'orateur insiste sur le fait qu'il est totalement inadmissible que ces dépenses pèsent sur la collectivité parisienne sans compensation, néanmoins, celle-ci créera 2.000 contrats d'avenir mais à des conditions sensiblement améliorées.

L'orateur ajoute qu'en ce qui concerne le RMA, qui continue de soulever l'opposition résolue tant des syndicats que des associations, la collectivité parisienne préférera utiliser les contrats aidés qui bénéficient à l'ensemble des chômeurs et qui permettent une insertion professionnelle de qualité.

L'orateur indique qu'il souhaite placer 2.000 allocataires en contrat initiative emploi, par ailleurs, qu'il souhaite spécialiser davantage les Maisons du développement économique et de l'emploi dans des domaines importants : création d'entreprises, économie solidaire, apprentissage du français ou services aux personnes.

L'orateur salue le Plan local d'insertion et d'emploi expérimenté dans les 18^e et 19^e arrondissements qui prendra en charge le suivi de 1.500 chômeurs dont la moitié de "R.M.istes" à compter du deuxième semestre 2005. L'orateur indique que si ce dispositif s'avère concluant, il pourrait être suivi d'autres initiatives similaires dans Paris.

L'orateur rappelle que le Département de Paris continue de soutenir activement l'économie solidaire, en effet, six régies de quartier seront en fonction fin 2005, alors qu'il n'en existait qu'une en 2001, et pour accompagner utilement le secteur de l'économie solidaire, la collectivité parisienne intègre des clauses sociales dans ses commandes de travaux et de services, ainsi, par exemple, les repas désormais commandés par les directions sont élaborés par le traiteur d'insertion, "La Table de Cana".

L'orateur souligne la détermination de l'action sociale menée depuis 2001, en effet, la part des allocataires parisiens ayant signé un contrat d'insertion est passée de 12 % en 2001 à 31 % aujourd'hui, avec un objectif pour 2006 de 40 %, par ailleurs, le taux de retour à l'emploi des allocataires inscrits à l'A.N.P.E. est en hausse de 15 % chaque année.

L'orateur rappelle que la prise en compte de la réalité sociale des personnes prime sur toute autre considération, mais pour autant, l'Etat ne doit pas sous-estimer la volonté de la collectivité

parisienne de le voir respecter ses engagements, ni sa capacité à informer précisément les citoyens contribuables de ses reniements.

M. GALLAND rappelle que ce n'est pas un hasard si Paris et son maire, depuis 1977, ont la capacité sur de nombreux sujets de politiser les débats et de critiquer le Gouvernement bien au-delà du sujet traité ou de l'enjeu municipal, en effet, Jacques CHIRAC et Jean TIBERI ont eu, par gestion parisienne interposée, des débats publics avec des désaccords politiques vis-à-vis des Gouvernements socialistes.

L'orateur relève qu'aujourd'hui c'est M. DELANOË qui s'oppose à la politique de M. RAFFARIN.

L'orateur fait observer que l'édile parisien se révèle moins disant quand majorités nationale et parisienne sont de la même couleur.

L'orateur considère qu'il existe une responsabilité collective devant la situation créée, en effet, en 1981, les opposants au Président GISCARD D'ESTAING dénonçaient le scandale d'un pays qui pouvait atteindre les 2 millions de chômeurs tandis qu'après 24 ans de responsabilité économique partagée, le niveau du chômage a atteint 10 % de la population active.

L'orateur rappelle que 14 ans de présidence de François Mitterrand, 10 ans de Gouvernement socialiste, donc 15 ans de Gouvernement socialiste sur 24, soit 62,5 % de Gouvernement socialiste sur cette période, les responsabilités sont sur ce sujet, comme sur d'autres, pour le moins très partagées.

L'orateur relève que la Grande-Bretagne, de Margaret THATCHER à Tony BLAIR, fonctionne mieux que la France de Lionel JOSPIN à Jean-Pierre RAFFARIN.

L'orateur souligne que, compte tenu des alternatives et des alternances inévitables, aucune politique n'est efficace si des principes ne peuvent pas s'inscrire dans la durée.

L'orateur estime que l'échelon départemental est le mieux adapté à l'insertion sociale car plus efficace pour le traitement du R.M.I. que le niveau national, plus adapté par sa proximité à contrôler les entrées d'allocataires, à les maintenir ou non dans le dispositif, et à faire évoluer les actions suivant les besoins des publics concernés.

L'orateur ajoute qu'il n'y a pas qu'à l'Europe qu'il faut appliquer le principe de subsidiarité et, à cet égard, ce que l'Exécutif a prévu, avec les axes de son action et le bilan qu'il en tire est justement révélateur du fait que l'échelon départemental est certainement plus efficace que l'échelon national.

L'orateur fait observer que le Département a les moyens, en effet, l'évolution des recettes des

droits de mutation est un exemple parmi d'autres des marges de manœuvre dont il dispose, mais il convient aussi que les transferts soient compensés et un audit indépendant serait à cet égard utile pour éviter les polémiques financières. Par ailleurs, élément indispensable pour la réussite, les Départements ont l'entière responsabilité des choix qui seront faits, c'est-à-dire la base fondamentale pour assumer leur compétence.

L'orateur considère qu'il faudra aborder un des problèmes fondamentaux, justement soulevé par le rapport de Martin HIRSCH, à savoir qu'en France, les minima sociaux - et le R.M.I. en est naturellement le principal - sont devenus dans les faits des maxima sociaux, en effet, ces revenus disparaissent lors d'une reprise d'activité entraînant ainsi de redoutables effets de seuil et donc une reprise du travail au niveau du S.M.I.C. est très peu avantageuse, voire défavorable par rapport à une situation d'assistance totale.

L'orateur relève que le revenu de solidarité active, qui fonctionne de telle sorte qu'un nouveau revenu d'activité ne peut entraîner une diminution des revenus d'assistance qu'à hauteur de la moitié du gain produit par le travail est à étudier.

L'orateur indique que dans son rapport, Valérie LETARD, Sénateur centriste du Nord et ancienne assistante sociale, relève que toute augmentation des revenus de quelque origine que ce soit implique non seulement la perte du bénéfice de l'allocation de base, mais aussi automatiquement celle des avantages liés.

L'orateur fait observer que dans le cas du R.M.I., la sortie du dispositif entraîne la perte immédiate du bénéfice de l'allocation logement à taux plein automatique, de l'exonération de la taxe d'habitation et de redevance audiovisuelle, la fin du droit à la C.M.U. et à la C.M.U.G. gratuite, la suppression de la "prime de Noël", l'obligation de payer à nouveau un abonnement téléphonique à taux plein, l'exigibilité des dettes fiscales jusqu'alors suspendue, ainsi que souvent la perte de nombreuses aides locales.

L'orateur considère que pour inciter à la reprise d'activité, il faut conduire des études transversales, assurer une coordination aujourd'hui absente entre les différents services qui gèrent ces prestations, mettre en place un véritable système d'information partagée entre l'Etat et les collectivités locales avec des outils de suivi et de diagnostic communs. Par ailleurs, il faut enfin mettre en œuvre les règles de bonne pratique des collectivités locales en supprimant les aides liées au statut et en assurant la neutralité des aides par rapport à l'origine des revenus ainsi que généraliser le recours à un système de quotient familial et d'aides dégressives, notamment dans le cas des prestations accordées par les Départements et les organismes locaux de sécurité sociale.

L'orateur estime que s'il n'existe pas un certain nombre de principes de base généraux qui peuvent s'appliquer, au-delà des alternances, alors il est vrai que la classe politique continuera à porter la responsabilité de la situation actuelle.

Mme ATALLAH rappelle que ce P.D.I. est le premier à être élaboré sous la seule responsabilité du Département, en application de la loi de la décentralisation.

L'orateur ajoute qu'en transférant aux départements l'intégralité de la compétence en matière de prise en charge des allocataires du R.M.I., l'Etat les a contraint à assumer de nouvelles charges financières et opérationnelles, sans s'engager clairement sur sa part de responsabilité politique ni sur sa participation financière.

L'orateur indique que l'élaboration de ce P.D.I. a aussi dû prendre en compte la nouvelle donne imposée par la loi de cohésion sociale qui contribue au développement de nouvelles précarités notamment parce qu'elle sépare arbitrairement les allocataires du RMI des autres chômeurs.

L'orateur se félicite que Paris ait abandonné l'hypothèse du RMA et ait choisi de mieux encadrer les futurs Contrats d'avenir.

L'orateur estime que le choix de territorialiser le dispositif d'insertion et de renforcer le suivi individualisé, en mettant en place les Plans locaux d'insertion adaptés aux réalités locales est positif, cependant, elle pense que cette nouvelle organisation du dispositif ne peut être efficace sans une connaissance maîtrisée de l'hétérogénéité des besoins des différents publics vivant sur chaque territoire.

L'orateur relève qu'aucun outil spécifique n'est signalé dans ce P.D.I. pour établir une analyse quantitative et qualitative des besoins, des attentes, des parcours personnels, des aptitudes et compétences et des trajectoires d'insertion des personnes concernées par la politique d'insertion.

L'orateur s'interroge, parmi les 17.000 sorties enregistrées en 2004, sur le nombre de celles concernant des retours à l'emploi durable, des transferts vers d'autres minima sociaux ou vers une caisse de retraite.

L'orateur regrette un déficit de clarté dans la définition des missions des nombreuses structures d'insertion, il faudrait en effet, être en mesure de mieux définir et évaluer les rôles et les missions de chacun des intervenants de l'insertion, ainsi que de leurs synergies territoriales et leur développement en fonction de l'évolution du contexte socio-économique parisien.

L'orateur espère, grâce à la nouvelle mission de pilotage attribuée aux espaces insertion, plus de

fluidité et de clarté dans le fonctionnement de ce P.D.I., ainsi que des P.L.I. qui devront, dans les deux années à venir, couvrir l'ensemble du territoire parisien.

L'orateur fait remarquer, en ce qui concerne l'objectif des 10.000 retours à l'emploi sur 2005 et 2006 qu'il ne faut pas retenir les seuls critères de possibilité d'accès à l'emploi ou d'employabilité mais donner une particulière attention aux publics qui sont moins proches de l'emploi que d'autres mais qui, grâce à un suivi individualisé et territorialisé, doivent pouvoir entreprendre eux aussi un parcours de retour ou d'accès à l'emploi.

L'orateur ajoute qu'il faut mettre en place une évaluation des dispositifs en amont, en cours et en aval, afin d'avoir la possibilité d'évaluer les étapes du P.D.I.

L'orateur fait remarquer que ce PDI repose sur un conséquent budget de 54 millions d'euros pour l'année 2005 mais est-ce suffisant s'il est estimé que la précarisation et le non-emploi massif sont des tendances lourdes dans l'économie néolibérale, accentuées par des politiques nationales désastreuses ?

L'orateur considère qu'il faut mener une réflexion et un vrai débat sur le rôle et la fonction du revenu mais aussi sur son montant et ses conditions d'accès. L'orateur estime qu'il est possible de revendiquer ce droit, et ce d'autant plus légitimement, que l'Etat s'est attaché à décentraliser les responsabilités de l'insertion.

L'orateur s'interroge sur la possibilité de vivre avec 425 euros par mois lorsqu'on est seul et estime qu'il faut mettre en œuvre toute la volonté et la détermination de la collectivité parisienne pour y remédier au plus vite.

L'orateur considère que pour que le pari d'une ville durable puisse se réaliser il est nécessaire de réinventer un nouveau pacte social garantissant, entre autre, l'accès à un revenu décent pendant et en dehors des périodes d'emploi.

Mme GEGOUT souligne la volonté de la collectivité parisienne de consolider et de renforcer le dispositif départemental d'insertion, élaboré pour la première fois sans le concours de l'Etat.

L'orateur relève les effets catastrophiques de la décentralisation, en effet, les collectivités doivent assumer dorénavant des missions de solidarité nationale alors même que le concours financier de l'Etat n'est pas à la hauteur des besoins, non seulement au regard du nombre d'allocataires, mais aussi pour mener une véritable politique d'insertion.

L'orateur rappelle que l'Etat doit 33 millions d'euros à la collectivité parisienne et il a fallu la protestation de la plupart des départements, quelle

que soit leur couleur politique, pour que le gouvernement concède à reverser à l'automne 2005 son dû.

M. LE PRESIDENT estime que ce n'est pas réglé, il existe toujours des sommes en suspens.

Mme GEGOUT estime que même si le PDI est en augmentation de 7 % pour atteindre la somme de 54 millions d'euros, celle-ci est absorbée par les désengagements de l'Etat.

L'orateur rappelle qu'aujourd'hui il y a 60.000 R.M.istes à Paris, soit plus de 11 % en un an, bien au-dessus de la moyenne nationale et tout cela provient des réformes d'assurance chômage qui précipitent beaucoup plus vite les chômeurs dans le dispositif R.M.I.

L'orateur ajoute que ce n'est pas le plan de cohésion sociale qui va corriger cette courbe ascendante, en effet, les dispositifs mis en place par le Ministre BORLOO ne font que renforcer la précarité en passant d'une logique de droits sociaux à une logique de contrat conditionnant le versement d'allocations à l'exercice d'une activité plus ou moins subie.

L'orateur souligne que le RMI est devenu un phénomène de masse, alors que cette allocation était conçue comme le dernier filet de protection sociale.

L'orateur souhaiterait que le bilan des actions 2004 soit plus visible non seulement en termes qualitatifs mais aussi quantitatifs.

L'orateur soutient clairement la diversité et l'ampleur des actions menées dans ce PDI, l'essentiel des partenariats développés, la recherche de mesures plus adaptées notamment l'appui en termes de santé, de logement, de retour à l'emploi, d'accompagnement personnalisé, de garde d'enfants, d'humanisation des centres d'hébergements.

L'orateur salue la politique d'acquisition d'hôtels meublés menée par la collectivité parisienne qui est importante mais il semble que les transformer systématiquement en résidences sociales ou logements réduits la capacité d'accueil temporaires des personnes qui, aujourd'hui, peuplent ces hôtels dans les pires conditions et à un coût exorbitant pour la collectivité.

L'orateur estime que le contrat d'avenir consiste à verser à l'employeur l'allocation du Rmiste complétée par une aide de l'Etat, ce qui conduit à exonérer l'employeur des charges sociales avec au bout une contribution horaire de l'employeur à hauteur de 1,18 euro la première année, 2,36 la seconde et s'il existe une troisième année il en coûtera 3,54 euros du S.M.I.G. horaire, en ce qui concerne la formation, elle n'est pas rémunérée et la durée du travail est plafonnée à 26 heures.

L'orateur estime que l'on fait passer les allocataires du statut de chômeurs pauvres à celui de travailleurs pauvres.

L'orateur ajoute que, le rapport HIRSCH l'a confirmé, la précarité dans le travail génère et amplifie la pauvreté, en effet, pour un allocataire du R.M.I. avoir une activité et non un emploi dont la rémunération n'excède pas 70 % du S.M.I.C. ne le sort pas de ses difficultés.

L'orateur estime que ce sont les Collectivités territoriales qui vont supporter les efforts pour tenter quelque peu d'améliorer le dispositif et pour Paris il en coûtera un million d'euros, ne serait-ce que pour prendre en compte les coûts de formation des salariés et des tuteurs.

L'orateur estime que ces "contrats d'avenir" comme l'ensemble du dispositif de l'insertion professionnelle du plan BORLOO n'ont en aucune façon la vocation sérieuse de combattre la précarité et l'exclusion, mais plutôt de se servir de ce phénomène pour changer les règles du jeu du travail, d'en abaisser le coût durablement.

L'orateur indique qu'il n'est pas concevable que le Département passe convention avec des employeurs potentiels sans veiller à ce que des conditions complémentaires soient souscrites notamment la formation garantie et rémunérée avec l'aide de la Région, l'engagement que ces employeurs assurent le complément du financement pour atteindre les 35 heures, le bénéfice des avantages sociaux comme la restauration le transport, et enfin, qu'une clause de pérennisation de ces emplois les engage si nous voulons vraiment tendre vers une emploi durable.

L'orateur rappelle que le Conseil de Paris aura très prochainement à se prononcer sur une convention globale avec l'Etat sur l'ensemble des contrats aidés et les dispositifs actuels du Contrat d'avenir sont irrecevables en l'état.

L'orateur souhaite avoir connaissance des conventions types qui seront soumises aux employeurs de Contrats d'avenir.

L'orateur considère qu'il faut renforcer le dialogue avec les associations de chômeurs et précaires, améliorer le soutien matériel que le Département leur apporte déjà et parvenir à davantage les prendre en compte ainsi que faciliter leur expression publique lors des manifestations organisées par la collectivité parisienne.

Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT souligne la dégradation de la situation sur le plan social à Paris : 49.000 allocataires du R.M.I. en 2002 ; 53.000 en 2003 ; 60.000 en 2004.

L'orateur ajoute qu'en effet, le R.M.I. est devenu un mode d'indemnisation classique du chômage, un dispositif de masse mais, contrairement à la majorité, il y a longtemps que

l'UMP dénonce ce phénomène car, malheureusement, il n'y a là rien de nouveau.

L'orateur constate que l'échec du volet insertion du R.M.I., est patent.

L'orateur considère que l'Exécutif ne peut pas toujours reporter la responsabilité sur l'Etat car le versement des 33 millions d'euros doit se faire au vu du compte administratif qui sera voté au mois de juin, de plus, faire croire que la décentralisation du R.M.I. ne s'accompagne pas des moyens financiers nécessaires est inexact car l'Etat paiera, et il paiera dans les délais prévus et au centime près.

L'orateur rappelle les termes de la loi qui impose à l'Etat de verser cette somme de façon récurrente et que c'est à l'Exécutif de jouer car, à subvention constante, meilleurs seront les résultats de sa politique et plus grande sera sa marge financière.

L'orateur considère que le manque d'ambition de ce P.D.I. est réel, en effet, l'effort financier qu'il représente n'est que de 1 million d'euros de plus que l'an passé puisqu'il s'agit de 54 millions d'euros en fonctionnement, contre 53, l'an passé.

L'orateur estime que le vrai problème est que l'Exécutif n'est pas en mesure d'enrayer l'insécurité sociale et la montée du sentiment d'inutilité sociale, en effet, il se retranche derrière l'assistance car il ne sait pas agir pour accompagner les personnes sur le chemin de l'autonomie retrouvée et seul le retour à l'emploi peut lutter contre l'exclusion et la politique de l'Exécutif butte sur l'emploi car il ne crée pas les conditions propices au développement économique de la ville.

L'orateur ajoute que, dans le P.L.U., le C.O.S. est limité à 1 pour les activités, ce qui est totalement dissuasif pour le développement économique de Paris, cela va empêcher la création de nouvelles activités, notamment à l'ouest et dans le centre.

L'orateur estime que l'Exécutif persiste à multiplier les contraintes et les entraves pour les entrepreneurs, là où il devrait libérer les énergies pour lutter contre le fléau chronique du chômage et de l'exclusion.

M. LE PRESIDENT indique qu'il s'attendait à des propositions d'autant qu'au-delà des discours, ce sont les résultats qui comptent. L'orateur ajoute qu'il veut bien comparer ce qui est fait depuis trois ans à ce qui était fait auparavant.

Mme CAPELLE se félicite que le PDI ait été élaboré dans la concertation entre la Mairie centrale et tous ceux qui ont à intervenir dans le domaine de l'exclusion et de l'insertion.

L'orateur partage les préoccupations de l'Exécutif sur la manière irresponsable dont le Gouvernement s'est délesté sur les Départements de la gestion du R.M.I. et conteste cette réforme qui met en danger financièrement le Département de Paris qui a à sa charge en plus l'A.P.A., par ailleurs cela participe d'une dérive dans la nature même du R.M.I., devenu une forme d'allocation chômage comme une autre, impropre à remplir son objectif initial, c'est-à-dire favoriser l'insertion des allocataires dans le marché du travail.

L'orateur relève que le nombre des bénéficiaires du R.M.I. atteint des sommets jamais connus à Paris mais Paris n'est pas une île en France et les mêmes politiques produisant les mêmes effets, si un changement de cap n'est pas impulsé à l'échelon national, ce nombre progressera encore.

L'orateur fait observer que les contrats d'avenir risquent de ne pas avoir d'avenir faute de moyens financiers nouveaux.

L'orateur indique que des moyens humains nouveaux doivent être mis en œuvre pour les plans locaux d'insertion, par exemple il existe à la DASES un poste de chargé de mission pour la coordination des P.L.I. dans les arrondissements or pour être au plus près du terrain, il faut davantage de personnel.

L'orateur relève que le volet plateforme linguistique de l'aide à l'insertion des allocataires du R.M.I est une excellente initiative, toutefois il faudrait qu'elle soit accessible à tous les allocataires et pas seulement à celles et ceux qui habitent un quartier "politique de la ville".

L'orateur ajoute que les élus du groupe du M.R.C. demandent la création d'un service municipal de l'alphabétisation et de l'intégration des personnes migrantes s'adressant aux primo arrivants comme aux personnes déjà installées en France et dispensant, en partenariat avec le FACIL et les associations compétentes, des cours de langue et de civilisation française ainsi que des cours portant sur les bases de l'organisation administrative et politique de la France.

L'orateur se réjouit de voir que les capacités d'accueil des centres d'hébergement d'urgence vont être augmentées et se félicite de la décision de la Ville et du Département d'agir sur le parc des hôtels meublés.

Mme BARLIS rappelle que 60.000 Parisiennes et Parisiens sont allocataires du R.M.I, dont 76,5 % sont des personnes isolées alors que la moyenne nationale des allocataires "R.M.istes" isolés est de 58,6 %, 54 % ont entre 30 et 50 ans, plus de 63 % des allocataires inscrits à l'A.N.P.E. comme demandeurs d'emploi ont le niveau Baccalauréat ou ont fait des études supérieures.

L'orateur salue l'énorme travail accompli par les espaces d'insertion, en effet, en 2004, 8.334 allocataires ont pu bénéficier d'un suivi personnalisé et 13.702 allocataires ont été relancés et convoqués.

L'orateur rappelle que vingt-huit associations prennent en charge, à la demande du Département, ces allocataires et ce n'est pas une tâche facile car souvent elles suivent des personnes présentant des troubles psychologiques ou bien des conduites addictives. L'orateur salue également le travail de la Cellule d'appui artistes qui travaille plus spécifiquement avec les allocataires ayant un projet artistique.

L'orateur indique que, depuis le mois dernier, le Département a également mis en place un nouveau service : le "Service d'appui santé" qui apportera un soutien aux référents sociaux et aidera les allocataires qui ont des problèmes de santé à accéder aux soins.

L'orateur fait observer que le système de relance a fait ses preuves puisqu'en 2004 sur les 405 allocataires relancés et reçus en rendez-vous individuels, 169 ont signé un contrat d'insertion, soit 40 % de réussite, cela permet également de faire le point et éventuellement d'en orienter certains vers les caisses de retraite ou vers une demande d'allocation adulte handicapé.

L'orateur souligne qu'il est indispensable que ce P.D.I. comporte un volet consacré à la vie quotidienne des allocataires.

L'orateur ajoute que l'hébergement est une des priorités, en effet, même si un allocataire parvient à retrouver un emploi, sans hébergement il lui sera impossible de le conserver, c'est pourquoi le travail qui est fait pour créer plus de résidences sociales sur Paris va dans le bon sens.

L'orateur indique qu'en tant qu'élu du 9^e arrondissement, suite au drame de l'hôtel Paris Opéra, elle ne peut qu'être sensible au fait que la Ville de Paris, l'Etat et la Préfecture oeuvrent ensemble pour établir une charte à faire signer aux hôteliers afin de s'assurer que les personnes soient accueillies dans les meilleures conditions possibles.

L'orateur estime qu'il faut que les allocataires se sentent autonomes et parties prenantes dans leur démarche d'insertion, d'où l'utilité des chèques mobilité, qui leur permettent de se déplacer afin d'effectuer leurs démarches. L'orateur souligne que la Ville fait un effort financier important car depuis 2001 le nombre de chèquiers mobilité distribués est en constante augmentation, en 2004, plus de 65.000 chèquiers ont été distribués contre 57.000 chèquiers en 2003.

L'orateur indique que les familles monoparentales représentent 14 % des

allocataires, et celles-ci, pour effectuer leurs démarches d'insertion, ont besoin d'aide pour faire garder leurs enfants, c'est pourquoi, il faut saluer que soit proposé pour ceux qui ont un enfant de moins de trois ans, un accès facilité aux haltes-garderies.

L'orateur estime que depuis 2001 les choses avancent, les résultats sont positifs malgré un contexte national plus que difficile, notamment à cause de la mauvaise conjoncture économique mais aussi parce qu'après s'être débarrassé des allocataires en les renvoyant sur les départements, l'Etat continue à les ignorer car le transfert financier promis pour la prise en charge des allocataires en 2004 est toujours attendu.

M. ARAJOL se déclare surpris par la tonalité des communications relatives au PDI, en effet, s'il est un domaine où il faut faire preuve de modestie, c'est bien celui de l'action sociale, et plus particulièrement celui de l'insertion car il n'est pas sain de surfer par pure démagogie politique sur la détresse sociale et les amis politiques de l'Exécutif ne peuvent se poser dans ce domaine-là en donneurs de leçons.

L'orateur indique qu'on ne peut pas laisser croire aux Parisiens que lorsqu'une mesure est bonne, elle émane systématiquement de l'Exécutif et que lorsqu'elle est mauvaise, elle émane systématiquement de l'Etat. L'orateur dénonce la lenteur et le manque de dynamisme dont l'Exécutif municipal fait preuve et souligne que le législateur, au travers du plan "BORLOO", a octroyés de remarquables outils pour combattre le chômage et favoriser l'insertion sur la Capitale.

L'orateur rappelle que l'Exécutif municipal a violemment critiqué le plan BORLOO mais, quelques mois après, n'a pas hésité à utiliser ce dispositif législatif pour signer une convention avec M. DAUBRESSE, Ministre du Logement et de la Ville, ainsi, grâce au Gouvernement actuel, 3.700 logements sociaux vont pouvoir être créés.

L'orateur fait observer que la dotation de l'Etat au Fonds départemental d'insertion a été plus que multipliée par deux, puisqu'elle passe de 8,5 millions à 19 millions d'euros.

L'orateur rappelle que le nombre de "R.M.istes" était passé sous le Gouvernement JOSPIN de 422.000 à 1.100.000, tandis que le nombre de familles surendettées passait de 90.000 à 165.000, et pire encore, le chômage des jeunes de 16 à 24 ans dans les quartiers les plus vulnérables passait de 28 à 50 %..

L'orateur fait remarquer que dans le domaine de l'action sociale, l'actuel Gouvernement tente non seulement de rattraper le temps perdu mais joue en permanence au pompier du mal-être social, il le fait par des réformes courageuses et en faisant adopter par le Parlement des dispositions exceptionnelles.

L'orateur indique que le Plan de cohésion sociale va venir, avec 15 milliards d'euros sur cinq ans, colmater la fracture sociale que lui a légué l'idéalisme angélique et irrationnel du passé, d'ailleurs même les partenaires sociaux, CFDT en tête, se félicitent des contrats aidés d'insertion pour les jeunes et pour les adultes.

L'orateur souhaiterait savoir sur les 500.000 contrats d'apprentissage qui seront créés par le plan "BORLOO", combien par le dynamisme de l'Exécutif vont être créés sur Paris, sur le million de contrats d'avenir qui vont permettre à tout allocataire du R.M.I. de bénéficier enfin d'un emploi fixe au sein d'une collectivité territoriale, d'une entreprise d'insertion, d'une association ou d'un délégataire de service public, combien seront créés sur Paris.

L'orateur indique que le Nord et le Pas-de-Calais s'appêtent à signer respectivement 15.000 contrats d'avenir pour le premier et 8.000 contrats d'avenir pour le second.

L'orateur considère que dans le Nord, le Pas-de-Calais, le Plan de cohésion sociale fonctionne tandis qu'à Paris, on critique, on fait des plans, mais on patine et on fait du surplace.

L'orateur estime que grâce au Plan de cohésion sociale, si un Département veut se contenter de s'en tenir à son rôle de payeur d'allocation, il le peut. En revanche si le Département souhaite activer ces dépenses de R.M.I. en les mettant à la disposition d'un employeur pour embaucher un bénéficiaire du R.M.I., il le peut aussi et l'Etat dans ce cas, et dans le cadre de sa politique de l'emploi, apportera un complément de rémunération au bénéficiaire du contrat de travail.

L'orateur relève que la communication évoque "la suppression des stages de formation" mais c'est absolument faux, les stages de formation ne sont pas supprimés, mais la compétence sur leur mise en œuvre a été transférée totalement aux Régions par la loi "libertés et responsabilités" du 13 août 2004, donc à M. HUCHON.

L'orateur ajoute que M. HUCHON a augmenté de 24 % la fiscalité et de 31 % l'emprunt, et plutôt que d'augmenter les dépenses de communication de 25 %, plutôt que de gaspiller 5 millions d'euros pour une multitude d'organismes, observatoires divers et variés, conférence sur l'emploi et le développement économique, création d'un centre de ressources et d'appui à l'économie solidaire, etc., ne ferait-il pas mieux de financer les mesures pour les plus défavorisés que le Gouvernement met à sa disposition ?

L'orateur indique que la Région Nord - Pas-de-Calais a débloqué 92 millions pour les contrats initiative emploi et d'accompagnement, pourquoi cela ne pourrait-il pas se faire sur Paris ?

L'orateur souligne que les contrats d'avenir reposent sur le lien obligatoire entre formation ou accompagnement et emploi et n'isolent donc plus l'action de formation de l'emploi mais concourent à améliorer le retour à l'emploi durable.

L'orateur précise que concernant les contrats aidés dévolus aux allocataires du R.M.I., l'Etat participe au financement de ces contrats avec l'aide qu'il alloue à l'employeur.

L'orateur ajoute que le RMA a été amélioré par le Plan de cohésion sociale, dans le sens où les droits sociaux dans leur intégralité seront respectés.

L'orateur estime que ce plan de cohésion sociale permet à l'Exécutif d'être un véritable acteur et non plus un spectateur de l'action sociale et de l'insertion.

L'orateur ajoute que l'Etat propose en quelque sorte un pacte de confiance donc il ne faut pas perdre du temps et de l'argent dans des dispositifs technocratiques parallèles dont on sait qu'ils sont, malheureusement, toujours insuffisants et inefficaces mais agir.

M. LE PRÉSIDENT indique à M. ARAJOL qu'il a beaucoup de mérite pour tenter de faire passer la politique du Gouvernement actuel pour une grande réussite sociale par rapport au Gouvernement précédent.

M. BROSSEL rappelle que ce Programme départemental d'insertion a vocation à jouer un rôle majeur en matière d'insertion professionnelle des "R.M.istes" parisiens, en effet, la collectivité parisienne veut se doter des outils les plus efficaces en la matière au service des publics fragilisés sur le marché de l'emploi, dans un contexte économique d'aggravation continue du chômage de masse, avec une situation rendue encore plus difficile par une politique nationale qui pousse depuis deux ans les demandeurs d'emploi hors des circuits de soutien traditionnels par la baisse des durées d'indemnisation et par des radiations massives.

L'orateur précise que ce Programme départemental d'insertion prévoit un effort financier de 14,4 millions d'euros en 2005 en faveur des actions d'insertion professionnelle, avec un objectif d'au moins 10.000 retours à l'emploi durable pour 2005 et 2006.

L'orateur considère que l'action du Département est aujourd'hui d'autant plus délicate que la politique du Gouvernement met quotidiennement en péril les actions menées en matière d'insertion des "R.M.istes" car il se décharge de la responsabilité du R.M.I. sur les collectivités locales, alors même que le R.M.I. devient une allocation pour les demandeurs d'emploi mis à la porte du régime général, l'Etat

tendant en parallèle à se désengager du suivi des chômeurs de longue durée.

L'orateur estime que le Plan de cohésion sociale bouleverse les dispositifs d'emplois aidés et place le Département dans la situation d'utiliser des outils dont il n'a pas la maîtrise et avec lesquels, souvent, il est en désaccord. L'orateur considère que l'action gouvernementale, en matière d'aide à l'emploi, ne repose que sur une variable unique : la baisse du coût du travail et l'échec total de ce Gouvernement en matière de création d'emplois démontre l'impasse d'une telle absence de réflexion politique.

L'orateur souligne que ce Programme départemental d'insertion choisit de se concentrer sur les dispositifs d'emplois aidés qui relèvent véritablement de la responsabilité de la collectivité parisienne tout en demeurant vigilant pour une utilisation optimale et dans les meilleures conditions des dispositifs nationaux. L'accent sera mis sur le secteur à but non lucratif, avec notamment 2.000 "contrats d'avenir" et le financement conjoint avec la Région de 300 emplois-tremplins.

L'orateur ajoute que la formation est un instrument fondamental de l'insertion professionnelle et il est donc d'autant plus déplorable que le Gouvernement ait supprimé brutalement les stages de formation rémunérés à destination des demandeurs d'emploi, les S.I.F.E.

L'orateur rappelle que le P.D.I. affectera, en 2005, 1,2 million d'euros à la formation, soit deux fois plus qu'en 2004, en outre, le dispositif de validation des acquis de l'expérience sera renforcé et le secteur de l'insertion par l'activité économique continuera à être soutenu.

L'orateur rappelle que le Département sera, en matière d'emplois aidés, particulièrement vigilant sur le nombre d'heures travaillées, le revenu global associé à l'activité, l'accès aux droits sociaux et à la formation car il faut concevoir les actions d'insertion pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire un investissement économique et social et non seulement une charge financière qu'il faudrait diminuer à tout prix.

L'orateur regrette que les clauses sociales ne soient pas utilisées comme un véritable levier en matière d'insertion professionnelle des "R.M.istes" parisiens notamment afin de rendre les Jeux olympiques plus solidaires.

L'orateur assure l'Exécutif du soutien du groupe socialiste et radical de gauche à l'ensemble des actions et des projets contenus dans ce Programme départemental d'insertion.

Mme POURTAUD indique que la pauvreté, le chômage, la précarité et l'exclusion s'écrivent, malheureusement, de plus en plus en France au féminin car ce sont les femmes qui sont les

premières victimes de la désastreuse politique économique du Gouvernement et, en 2004, le chômage des hommes avait baissé de 1 % et celui des femmes avait augmenté de 0,8 %, celui des moins de 25 ans augmentait de 2,2 % mais celui des jeunes filles de la même tranche d'âge augmentait de 3,6 %.

L'orateur ajoute qu'à Paris, la tendance était inverse puisque le chômage des Parisiennes régressait de 2,3 %, mais elles étaient néanmoins 58.000 inscrites comme demandeuses d'emploi en fin d'année et elles étaient environ 25.000 sur les 60.000 "R.M.istes" de la Capitale, dont 7.500 avec enfants.

L'orateur indique que l'allocation logement pour les familles monoparentales modestes a été mise en place dès 2002 et a connu une très forte montée en charge en 2004, avec 4.000 familles aidées pour un coût de 4,4 millions d'euros, ce sont à 90 % des femmes qui sont concernées.

L'orateur ajoute que près de 50 % des places en résidence sociale sont attribuées à des femmes en difficulté d'ailleurs la collectivité parisienne a porté une attention particulière aux femmes et aux femmes avec enfants, lors de la création et de la rénovation des centres d'hébergement et de réinsertion sociale car elle gère quatre centres maternels et en finance six autres, associatifs, qui accueillent plus de trois cents femmes et trois cents enfants de moins de 3 ans.

L'orateur indique que le nouveau C.H.R.S. Charonne, dans le 11^e arrondissement, a été inauguré en février et que l'offre va continuer à s'accroître, avec la restructuration du centre Crimée dans le 19^e arrondissement, en 2005, et celle du Palais de la Femme, dans le 11^e arrondissement, en 2006.

L'orateur souligne qu'en ce qui concerne l'insertion professionnelle, il faut d'abord saluer le volontarisme de M. Christian SAUTTER qui a fixé le principe d'égal accès des femmes et des hommes pour tous les nouveaux dispositifs (emplois tremplins, contrats d'avenir, plan locaux d'insertion et d'emploi), alors que rien de tel n'est prévu dans les textes gouvernementaux, malgré l'agitation médiatique autour de l'égalité professionnelle.

L'orateur indique qu'un accès facilité aux haltes-garderies est expérimenté en 2005 pour les allocataires du R.M.I. reprenant un emploi et ayant un enfant de moins de 3 ans à faire garder, un mode de garde à domicile souple et spécifique est à l'étude pour les allocataires ayant un besoin de garde relais ou à temps partiel, quel que soit l'âge de l'enfant.

L'orateur relève que l'intérêt de cibler des actions en direction des femmes, en particulier des femmes immigrées et des familles monoparentales, est également une ligne directrice

des multiples partenariats que met en jeu le P.D.I., qu'il s'agisse des associations, des chambres consulaires ou des partenaires institutionnels.

L'orateur ajoute qu'il est clair que la mise en place en 2005, avec l'A.N.P.E., de la plateforme de recrutement par simulation devrait profiter d'abord aux femmes, des actions spécifiques sont également menées en partenariat avec la Chambre de Commerce pour inciter les femmes à aller vers des métiers dits masculins et porteurs en termes d'emploi à travers l'apprentissage.

L'orateur relève que le volet formation du P.D.I. et la validation des acquis de l'expérience ont aussi un intérêt particulier pour les femmes, en particulier les femmes issues de l'immigration pour lesquelles des actions spécifiques de formation linguistique et d'alphabétisation sont mises en œuvre, notamment dans les plans locaux pour l'insertion et l'emploi des 18e et 19e arrondissements, mais, plus généralement, dans les quartiers politiques de la Ville où 4.500 femmes ont pu en bénéficier en 2004.

L'orateur signale que deux espaces "Solidarité, insertion" accueillent, pendant la journée, les femmes en grande précarité : la halte "Femmes battues" dans le 20e arrondissement et la halte "Femmes", dans le 12e arrondissement, par ailleurs, la collectivité parisienne soutient les associations qui mènent des actions de réinsertion pour les femmes en situation de prostitution, comme le "Bus des Femmes".

L'orateur souhaiterait pouvoir disposer de données chiffrées, en matière sociale, qui soient sexuées.

Mme STIEVENARD, vice-présidente, rapporteure, rappelle qu'en 2001, le P.D.I. parisien vivait sans ambition, alors que durant la période, comprise entre 1998 et 2001, il y avait eu création d'emplois et diminution massive du chômage.

M. LE PRESIDENT rappelle à M. ARAJOL qu'il y a eu un million de chômeurs en moins au cours de cette période-là.

Mme STIEVENARD, vice-présidente, rapporteure, ajoute qu'en 2004 17.000 emplois ont été créés dans le pays, tandis qu'en 2000, 568.000 emplois avaient été créés.

L'orateur fait observer que tous les départements constatent le creusement rapide du décalage financier entre les recettes fiscales, peu dynamiques, affectées par l'Etat aux Conseils généraux et l'augmentation effective du coût des allocations du R.M.I., de plus en plus, les Départements, comme les Régions, deviennent, par force, les banquiers de l'Etat.

M. LE PRESIDENT indique qu'il partage cette analyse.

Mme STIEVENARD, vice-présidente, rapporteure, estime qu'une société forte est une société solidaire, c'est pourquoi il faut renforcer les actions en direction des Parisiens et des Parisiennes qui connaissent des difficultés passagères ou plus durables, liées à une perte d'emploi, une séparation, un problème de santé ou une difficulté de logement.

L'orateur annonce que ce plan départemental d'insertion sera mis en œuvre avec beaucoup de détermination et de volontarisme.

Mme STAMBOULI, vice-présidente, rapporteure, rappelle que la France compte plus d'un million de R.M.istes et que tous les départements ont constaté une augmentation d'environ 10 %.

L'orateur indique que ces nouveaux allocataires sont soit des jeunes qui arrivent à l'âge de 25 ans sans emploi et rentrent dans le dispositif R.M.I., soit des chômeurs qui ne sont plus indemnisés et basculent vers le R.M.I. car aujourd'hui, plus de la moitié des chômeurs ne sont plus indemnisés.

L'orateur fait remarquer que, sur le plan de la santé mentale, la politique de fermeture de lits, la politique de non prises en charge de personnes gravement malades aboutit à avoir, à Paris, des personnes qui dorment à la rue et qui sont dans de graves situations de santé.

L'orateur ajoute que le volet d'accompagnement social très important de ce P.D.I., est très important car il est absolument indispensable pour toute une série d'allocataires du R.M.I. d'être aidé et soutenu sur le plan de leur santé avant d'être en capacité de tenir un emploi.

L'orateur indique que les objectifs en matière d'accompagnement social sont, de façon prioritaire, de créer des places pour les personnes qui sont à la rue, de développer toutes les formes d'hébergement et d'humaniser les centres d'urgence existants, afin d'offrir un accueil de qualité aux personnes à la rue.

L'orateur indique qu'elle a souhaité que figure dans ce PDI un parcours sur les sortants de prison, car lorsqu'on prétend lutter contre la récidive, il faut avant tout permettre à ces personnes d'avoir immédiatement des possibilités d'hébergement et de retour à l'emploi, ainsi qu'un accompagnement personnalisé.

L'orateur estime que le plan BORLOO pose problème car il n'offre pas en ce qui concerne les contrats aidés de solution satisfaisante, le R.M.A. même amélioré sur le plan des droits sociaux n'offre pas pour les personnes qui accéderaient à ce type d'emploi, une solution durable et un vrai parcours professionnel.

L'orateur annonce que lors du prochain Conseil de Paris, un projet de délibération sera proposée

qui concernera un contrat aidé avec un minimum permettant de vivre, un temps de travail et une formation qui permette de déboucher sur un vrai parcours professionnel.

L'orateur indique à Mme GÉGOUT qu'elle a ouvert le dialogue avec les associations de chômeurs.

L'orateur constate que l'opposition est absente en commissions locales d'insertion et qu'elle n'a pas grand-chose à dire en dehors de la défense très générale d'un plan qui, dans le concret, n'offre pas de solution aux personnes en grande difficulté.

M. SAUTTER, vice-président, rapporteur, souligne que le contraste entre les 2 millions d'emplois qui ont été créés par le Gouvernement JOSPIN et la panne nationale de l'emploi depuis 2002 devrait rendre modeste l'opposition.

L'orateur indique à Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT, que l'Etat paiera mais à quelle date, en effet pour 2004, les 33 millions d'euros dus ne seront pas payés cette année mais probablement l'année prochaine, donc Paris sert de banquier à l'Etat, quant à 2005, rien n'est fixé ni le montant, ni la date de paiement.

L'orateur précise à Mme CHÉRIOUX que l'économie parisienne n'est pas en déclin, bien au contraire, l'attractivité de Paris se renforce parce que Paris est une ville plus vivante dans le domaine économique et dans le domaine culturel d'ailleurs une récente étude internationale publiée par "Paris - Ile-de-France, Capitale Economique" l'a prouvé, Paris est au niveau de Londres ou tout près de Londres.

L'orateur ajoute qu'en ce qui concerne le Plan local d'urbanisme, c'est un mensonge de dire qu'il entrave l'activité économique, en effet, il permettra la modernisation des bureaux haussmanniens à l'ouest de Paris et il ouvrira à l'urbanisation et donc à l'emploi 21 territoires de projet.

L'orateur souligne qu'il faut bien distinguer le R.M.A. qui se tourne vers des entreprises privées à but lucratif du contrat d'avenir qui est tourné vers le secteur à but non lucratif c'est-à-dire notamment la Ville, le Département, les sociétés d'économie mixte, les offices de H.L.M., les entreprises publiques et le secteur associatif, et en particulier tout le secteur de l'économie solidaire.

L'orateur indique que l'Exécutif compte améliorer ce "contrat d'avenir", en ce qui concerne sa durée, sa formation et la pérennisation des emplois.

L'orateur annonce que les contrats de professionnalisation, c'est-à-dire la possibilité de pratiquer le contrat en alternance, le contrat d'apprentissage à tous les âges, seront discutés avec les fédérations professionnelles et la

Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, pour développer ce dispositif à condition qu'il corresponde à un vrai besoin des personnes en cause.

M. LE PRESIDENT indique qu'il aimerait bien que tous les élus parisiens soient motivés pour défendre les contribuables parisiens, or l'Etat se livre vis-à-vis de toutes les collectivités locales à de très mauvaises actions.

L'orateur fait observer qu'au moins 1,6 millions d'euros ne seront pas recouverts et cela risque d'être la même réalité en matière de politique du handicap.

L'orateur rappelle que les populations dont le conseil a parlé se trouvent dans des difficultés extrêmes et il ne faut pas oublier que si Paris est une ville qui a un potentiel extraordinaire, c'est aussi une ville qui connaît une misère considérable.

L'orateur fait observer que lorsque Paris, dans une enquête auprès de 600 décideurs économiques européens, rattrape Londres en première place, en termes d'attractivité pour les investissements, il faut s'en féliciter.

L'orateur rappelle que tous les élus parisiens, de la majorité comme de l'opposition, ont une responsabilité quand il s'agit de porter le sens, les valeurs et l'identité de Paris et donc ils ne peuvent tenir des propos qui nuiraient à l'attractivité de Paris.

M. GOASGUEN fait remarquer que l'Exécutif a, parfois, une utilisation des chiffres un peu partielle.

L'orateur estime qu'il faudrait se mettre d'accord sur une méthode de transparence sur les chiffres, les évaluations.

L'orateur considère que la campagne électorale s'engagera d'une manière plus stable et démocratique, si les chiffres sont incontestables.

M. LE PRESIDENT indique qu'il donne son accord à la proposition de M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN s'en félicite.

M. LE PRESIDENT indique que cela implique que M. GOASGUEN soit très sévère avec un livre noir, qui est un tissu de haine, d'attaques personnelles et de chiffres totalement faux.

M. GOASGUEN indique qu'il faut le démontrer.

M. LE PRESIDENT indique qu'il l'a démontré et que ces chiffres étaient totalement faux.

2005, DDEE 9 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer un protocole d'accord relatif à la mise en œuvre d'un Plan local pour l'insertion et l'emploi (P.L.I.E.) sur le territoire des 18e et 19e arrondissements.

M. VUILLERMOZ considère que les P.L.I.E. ne seront pas une réponse à la sortie du chômage, il s'agit d'une démarche de précarité renforcée.

L'orateur annonce qu'il effectuera cette intervention en qualité de Président de la Mission locale du 19e et du 20e arrondissement, qui est sollicitée pour mettre en œuvre ce P.L.I.E., pour permettre un développement de ce dispositif dans d'autres arrondissements de Paris si l'expérimentation rencontre un succès.

L'orateur indique que dans la mission locale qu'il préside il sera amené à recruter un ou deux conseillers référents P.L.I.E., ce qui permettra d'assurer un accompagnement renforcé vers l'emploi des publics les plus en difficulté, en effet, aujourd'hui un conseiller dans une mission locale suit, 150 à 200 jeunes, alors qu'avec le P.L.I.E., il sera amené à ne suivre que 70 jeunes en moyenne, c'est donc une bonne chose.

(M. SAUTTER, vice-président, remplace M. DELANOË au fauteuil de la présidence).

L'orateur ajoute que le financement sera assuré pour 40.000 euros par an en s'appuyant sur le Fonds social européen, bien que pour l'instant un doute existe sur sa pérennisation au-delà de 2007.

L'orateur fait remarquer que 40.000 euros par an, c'est une bonne chose mais cela servira avant tout à payer le salaire du ou des conseillers sans résoudre la question des locaux et des équipements mis à leur disposition.

L'orateur signale que la mission locale des 19e et 20e arrondissements va obtenir dix postes nouveaux pour gérer les CIVIS et pour assurer un accompagnement renforcé des jeunes du 19e et du 20e arrondissement, or même si des aménagements sont déjà en cours, il n'est pas possible d'intégrer 11 à 12 postes nouveaux.

L'orateur considère qu'il faut continuer à réfléchir pour ne pas continuer à empiler les structures mais en assurer vraiment la complémentarité.

L'orateur estime que l'objectif devrait être de répondre aux problèmes des jeunes, c'est-à-dire l'emploi et surtout le logement.

L'orateur signale que depuis le début de l'année on note une difficulté pour les jeunes d'accéder à l'emploi avec notamment une baisse aggravée des propositions d'emplois, or, l'accompagnement

même renforcé ne pourra combler le manque d'emplois proposés aux jeunes.

Mme BROSSEL se réjouit de pouvoir voter aujourd'hui ce projet de délibération qui formalise le lancement de ce Plan local pour l'insertion et l'emploi dans les 18e et 19e arrondissements.

L'orateur fait remarquer que les 18e et 19e arrondissements sont le lieu d'un phénomène paradoxal, ils concentrent un maximum de difficultés sociales mais alors que Paris perdait des emplois, c'est dans ces arrondissements de l'Est parisien que des emplois ont été créés et de façon constante.

L'orateur rappelle que ce PLIE repose sur trois principes : des moyens supplémentaires notamment grâce à l'utilisation du fonds européen, le principe d'un référent de parcours unique, pour chaque personne permettant une cohérence dans le suivi, et enfin l'association au cœur même du projet de PLIE de l'ensemble des acteurs économiques car l'insertion ne peut pas exister sans l'association dès le début de l'ensemble des acteurs économiques à l'élaboration même du projet.

L'orateur salue le fait qu'un projet puisse être mené sur deux arrondissements différents, les 18e et 19e arrondissements alors que trop souvent, à Paris, les projets sont enfermés dans les limites géographiques et administratives des arrondissements.

L'orateur insiste sur le fait que le PLIE reposera sur le partenariat, quant à la définition des objectifs et quant à la mise en œuvre des moyens avec le service de l'emploi mais également avec l'ensemble des autres acteurs associatifs, municipaux, départementaux qui interviennent dans les champs de l'insertion, de la formation, de l'accompagnement à l'emploi.

L'orateur rappelle que les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi existent depuis plus de 10 ans dans la France entière et en banlieue et que de nombreuses questions ont déjà été résolues ou traitées par les villes à l'extérieur du périphérique, il faut s'appuyer sur cette expérience et sur les réseaux de présidents et de directeurs de P.L.I. d'Ile-de-France, mais également du reste de la France, pour au mieux gérer ces difficultés existantes.

L'orateur souligne que l'objectif de ce Plan local pour l'insertion et l'emploi est de permettre à 1.500 personnes par an de retrouver un emploi et il paraissait important de revenir sur les objectifs et les moyens importants que la Ville et le Département se donnent en la matière.

Mme BARANDA rappelle que ce dispositif prévu par la loi sur l'exclusion du 29 juillet 1988 permet de mettre en place un outil dont la mission première est de favoriser et aider un public éloigné

du monde du travail par un accompagnement personnalisé.

L'orateur ajoute que 19e et 18e regroupent près de 25 % des allocataires "R.M.istes" parisiens, 31 % des demandeurs d'emploi de nationalité étrangère et 1.700 jeunes environ peu ou pas qualifiés, ce sont donc 22.000 personnes qui devraient relever de ce Plan local pour l'insertion et l'emploi.

L'orateur indique qu'afin de mettre en place ce P.L.I.E., une mission a été confiée à un cabinet de consultants afin de faire un état des lieux des besoins des publics les plus en difficulté vivant sur ces deux arrondissements, ces résultats sont catastrophiques.

L'orateur souhaiterait que ces résultats soient genrés, il serait bon, désormais, dans le cahier des charges des appels d'offres pour les marchés de prestation intellectuelle, que soit incorporé, une bonne fois pour toutes, le pourcentage par sexe.

L'orateur estime que le PLIE devra permettre de mettre en synergie les différents partenaires et les différentes structures en les coordonnant, et de mobiliser des fonds importants : 1,9 million d'euros pour une période de six mois, tandis que 22 référents seront mobilisés qui devraient accompagner, chacun, 70 personnes, soit au total 1.540 personnes.

L'orateur souligne qu'il est prévu que 50 % des personnes trouvent un emploi pérenne, soit 770 personnes.

L'orateur ajoute qu'en 2006, le nombre de référents passera à 35, soit 2.450 personnes qui seront suivies avec un budget de 2,065 millions d'euros tandis que les fonds européens interviendront à 50 %.

L'orateur fait remarquer que donc en 2006, 1.225 personnes devraient retrouver un emploi pérenne.

L'orateur s'interroge sur le mode de fonctionnement en effet, "Les Verts" n'ont quasiment pas été associés à ce comité de pilotage.

M. SAUTTER, président, rapporteur, salue le travail accompli par les cinq missions locales, non seulement sur l'insertion professionnelle des jeunes mais aussi sur leur insertion sociale.

L'orateur rappelle que ce Plan local pour l'insertion et l'emploi a pour but de renforcer l'accompagnement, compte tenu de la difficulté du marché du travail, et de la fragilité d'un certain nombre de jeunes, en effet, l'accompagnement sera beaucoup plus serré, 70 jeunes accompagnés par un tuteur, c'est-à-dire moitié moins que ce qui était le cas antérieurement.

L'orateur fait remarquer que Paris recherche des financements européens et que l'Europe finance, par le biais du Fonds social européen, à hauteur de la moitié ce projet.

L'orateur indique à M. VUILLERMOZ qu'il a eu raison de dire qu'il faut clarifier les structures, car, du point de vue des intéressés, le service public est un peu compliqué.

L'orateur ajoute que Colombe BROSSEL a bien fait de parler de la concertation qui a commencé et précise que les partenariats vont se dérouler après.

L'orateur souligne, à destination de Mme BARANDA, qu'il n'avait pas conscience que certains avaient pu se sentir écartés de ce dispositif et qu'il est clair que tout le monde doit y être associé et il fera en sorte que ce soit le cas.

L'orateur se réjouit de l'existence d'un tel dispositif et espère qu'il va réussir sur les 18e et 19e arrondissements pour qu'il puisse être étendu à d'autres arrondissements de Paris.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 9 G.

Il est adopté.

2005, DDEE 22 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de conclure avec l'association Régie de Quartier Tela 13, avec l'association Régie de quartier La Chapelle et avec l'association Régie de quartier Saint-Blaise-Charonne une convention visant l'insertion professionnelle de personnes en grande difficulté, dont des allocataires parisiens du R.M.I.

M. BARIANI estime que ce ne sont pas les régies de quartier ni les conventions avec les allocataires parisiens du R.M.I. qui posent problème, mais leur fonctionnement.

L'orateur rappelle que la régie de quartier des Amandiers a rencontré en 2002 de graves difficultés de trésorerie et le Tribunal d'instance a proposé un rééchelonnement de la dette sociale sur 10 ans.

L'orateur ajoute qu'il n'attend pas des régies de quartier qu'elles soient à l'équilibre économique comme une entreprise de droit privé, néanmoins, pour une part importante de leur activité, elles doivent trouver les moyens de fournir des prestations qui soient rémunérées.

L'orateur considère que sauf à devenir purement des associations de transit de fonds publics et, en l'occurrence, de fonds du Conseil général, il faut bien qu'elles aient un minimum de travail et qu'elles assument des prestations utiles et

correctes pour des tiers, or, elles ont du mal à trouver du travail.

L'orateur indique que les bailleurs sociaux montrent de véritables réticences à donner du travail aux régies de quartier.

L'orateur considère que si tout le monde ne joue pas le jeu, s'il y a une prévention contre l'activité de ces régies de quartier, notamment de la part de partenaires dans l'activité desquels la Ville est impliquée, s'il y a un refus à donner du travail, cette situation ne peut qu'empirer.

L'orateur ajoute que l'Exécutif a pour ambition de mettre en place à terme onze régies de quartier mais encore faut-il qu'elles puissent faire face à leurs difficultés financières et à l'activité insuffisante en matière de prestations qu'elles connaissent pour assurer non pas leur équilibre mais une part équitable de leur financement.

M. SAUTTER, président, rapporteur, rappelle que les régies de quartiers ont une double vocation, la première vocation est de recréer du lien social entre les habitants, la deuxième est de remettre au travail des habitants du quartier en fournissant un certain nombre d'activités utiles aux habitants, qui peuvent se situer dans l'entretien des espaces verts, dans des travaux de réparation ou d'entretien des bâtiments.

L'orateur ajoute que pour qu'une régie de quartier soit viable, il est important que les deux tiers du chiffre d'affaires de la régie de quartier viennent de telles prestations.

L'orateur souligne que cela suppose d'avoir des clients et, non seulement d'avoir des clients sur des marchés ponctuels de quelques jours ou de quelques semaines, mais aussi d'avoir des clients dont les commandes sont étalées dans le temps, ce qui pose la question des bailleurs sociaux.

L'orateur rend hommage à beaucoup d'entre eux qui font un effort important, d'ailleurs, des conventions ont été signées avec les bailleurs sociaux pour que ceux-ci introduisent des clauses sociales dans leurs marchés et évidemment les régies de quartier devraient en bénéficier par priorité.

L'orateur rappelle que, récemment, un vœu a été adopté par le Conseil pour mobiliser encore davantage les bailleurs sociaux, allant peut-être jusqu'à des contrats pluriannuels passés avec les régies de quartier, voire sur un pourcentage forfaitaire de travaux de 5 % consacré au secteur de l'économie sociale et solidaire.

L'orateur indique qu'il croit aux régies de quartier, il y en avait une en 2001, il est prévu d'en avoir une par quartier "politique de la ville" d'ici 2011.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 22 G.

Il est adopté.

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans un jury d'architecture.

M. SAUTTER, président, propose à l'Assemblée de procéder à la désignation, au scrutin secret, des représentants suivants au sein du jury d'architecture ci-après :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la création d'un collège par restructuration et extension des anciennes messageries des Douanes, 22, rue Pajol (18e) (R. 15 G)

Titulaires :

- Mme Claudine **BOUYGUES** ;
- M. Daniel **VAILLANT** ;
- M. François **FLORES** ;
- Mme Roxane **DECORTE** ;
- M. Xavier **CHINAUD**.

Suppléants :

- M. Daniel **MARCOVITCH** ;
- Mme Annick **LEPETIT** ;
- M. Sylvain **GAREL** ;
- M. Jean-Pierre **PIERRE-BLOCH** ;
- Mme Brigitte **KUSTER**.

Aucune autre candidature ne s'étant manifestée, le scrutin est ouvert.

Les votes sont recueillis.

2005, DDEE 26 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de souscrire un avenant à la convention pluriannuelle de partenariat signée avec l'association "Paris Entreprendre" portant attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement, au titre de 2005. - Montant total : 370.000 euros.

Mme MARTINET indique que le soutien tripartite apporté à cette association par la Ville, la Région Ile-de-France et la Caisse des Dépôts et Consignations confirme que cette question de l'emploi ne concerne pas seulement Paris mais globalement le bassin d'emploi de la Région Ile-de-France.

L'orateur ajoute que les financements de cette association "Paris Entreprendre" par le

Département de Paris se font à travers une convention de partenariat, avec notamment des objectifs de création d'emplois et porte sur une subvention de fonctionnement et une subvention d'investissement visant à abonder le fonds de prêts d'honneur accordés par l'association aux projets qu'elle sélectionne.

L'orateur rappelle qu'en 2004, le soutien du Conseil régional Ile-de-France était de 180.000 euros, celui de la CDC de 113.000 euros, celui de Paris de 150.000 euros, soit un total de 443.000 euros répartis de façon sensiblement équivalente entre les trois partenaires.

L'orateur fait observer que le bilan 2004 fait ressortir un coût de l'emploi créé assez élevé puisqu'il se situe autour de 10.000 euros par emploi. L'orateur relève que parmi les projets soutenus se trouve celui d'un éditeur de services pour téléphones mobiles.

L'orateur indique, à ce sujet, que le développement du transfert des données contribue largement à la nécessité d'augmenter la puissance des émissions des enseignes de téléphonie mobile, et dans ce cadre, que deviendra la charte signée par la Ville et les opérateurs sur les niveaux d'émission, lorsque ceux-ci seront obligés d'augmenter la puissance du fait de ce transfert de données beaucoup plus lourd ?

L'orateur relève parmi les différents types de projets soutenus qu'il en est un qui propose des solutions de gestion de rémunération salariale variable, ce qui tend à dire qu'indirectement la collectivité parisienne soutiendrait des contrats, soit soumis au marché et à sa variabilité, soit plus précaires.

L'orateur estime que tout cela est bien loin d'une démarche d'insertion ou d'aide au développement de l'économie sociale et solidaire.

L'orateur ajoute que pour 2005, il est proposé d'augmenter de 80 % la subvention d'abondement au fonds des prêts d'honneur en la portant à 270.000 euros tandis que la contribution de la Région et celle de la CDC sont inconnues à ce jour.

L'orateur indique qu'au moment des remboursements des prêts par les porteurs des projets, l'association va disposer d'une trésorerie non négligeable. Est-il prévu un remboursement des sommes à la Ville ? Si oui, sous quelles modalités ? Sinon, la collectivité parisienne a-t-elle pour vocation de jouer le rôle d'une banque sans pouvoir légalement en tirer des bénéfices pour la collectivité ?

L'orateur s'interroge car hormis la création de vingt-cinq prêts d'honneur pour vingt-cinq projets, quel est le retour sur investissement pour Paris, si ce n'est 220 emplois ? Quelles garanties que ces

emplois seront profitables à Paris et à ses habitants et habitantes ?

L'orateur indique que le groupe "Les Verts" soutient résolument le développement économique sous certaines conditions, celles de l'éthique, de la solidarité et du respect de l'environnement et de l'intérêt général.

L'orateur ajoute que son groupe avait voté l'an passé ce projet de délibération, il aurait pu le soutenir encore, si les résultats avaient été acceptables et, surtout, si le montant prévu pour 2005 avait été raisonnable mais il ne semble pas que toutes les conditions soient réunies, notamment le coût de la subvention d'investissement et l'absence des données de participation des partenaires que sont la Région et la C.D.C.

L'orateur annonce que, pour toutes ces raisons, son groupe votera contre.

M. SAUTTER, président, rapporteur, regrette le vote du groupe "Les Verts".

L'orateur indique que le réseau "Entreprendre" est un réseau composé de chefs d'entreprise qui donnent de leur temps et de leur argent pour aider à la création d'entreprises, ce ne seront pas des entreprises ayant un siège social et des établissements de production en province car ce sont de toute petites entreprises.

L'orateur relève que des coûts élevés par emploi ont été cités mais en 2004, ce sont 60 emplois qui ont été créés pour une somme de 220.000 euros, c'est-à-dire 3.666 euros par emploi, en 2005, 160 emplois sont anticipés pour 370.000 euros, soit 2.312 euros par emploi.

L'orateur concède que c'est cher et que d'autres dispositifs sont moins coûteux, mais il s'agit d'une phase d'amorçage et ces sommes contribuent pour un tiers à des prêts d'honneur, qui sont des prêts sans intérêt pour cinq ans.

L'orateur espère que le maximum de ces prêts sera remboursé et donc il est clair que l'on ne va pas continuer cet effort à cette hauteur financière, d'autant que dans cinq ans, l'argent commencera à rentrer.

L'orateur estime que c'est un bon dispositif qui permet de faciliter la création d'entreprises et Paris a besoin de créations d'entreprises pour compenser un certain nombre de départs d'activités.

L'orateur estime qu'il s'agit d'un des volets d'une politique diversifiée de soutien à la création d'entreprises et cet investissement pour la Ville de Paris est un bon investissement car Paris bénéficiera d'un retour à terme, substantiel, en matière d'emploi.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 26 G.

Il est adopté.

2005, DASES 190 G - Programme Ville Vie Vacances 2005 : attribution de participations financières à 90 associations pour un montant global de 310.000 euros.

Mme GEGOUT approuve ce programme mais veut profiter de ce projet de délibération pour présenter une demande extrêmement insistante concernant l'association "Les Petits Pierrots" qui œuvre dans le 20^e arrondissement et qui bénéficie, dans le cadre de ce projet de délibération, d'une subvention de 1.100 euros, destinée à acheter les matériaux nécessaires pour bâtir une cabane en dur dans son terrain d'aventure.

L'orateur rappelle que cette association, depuis plus de dix-sept ans, accompagne des enfants de milieux très défavorisés dans le quartier Réunion et organise des vacances pour ces enfants.

L'orateur ajoute que cette association a toujours eu des difficultés financières, au point que, la plupart du temps, elle survit en retardant le versement des salaires notamment celui du directeur.

L'orateur précise que seule la Ville s'est engagée par cette subvention, alors que les enfants n'ont pas eu de vacances en février, ni à Pâques, et n'auront pas de vacances en été.

L'orateur souhaite que la collectivité parisienne finance les vacances des enfants pour cet été et qu'elle réunisse tous les financeurs pour déboucher sur une solution.

Mme CAPELLE indique que les élus du groupe M.R.C. sont satisfaits de la manière dont se déroulent localement les opérations "Ville/Vie/Vacances" pour lesquelles la collectivité parisienne a accompli des efforts budgétaires considérables.

L'orateur souligne que les sorties organisées, avec le concours de la Préfecture de police, sur des bases de loisirs, en région parisienne sont des moments importants de "Ville/Vie/Vacances" puisqu'elles permettent aux jeunes de sortir de leurs quartiers.

L'orateur ajoute que pour faire ces sorties, la RATP fournissait des autobus avec les personnels pour les conduire mais qu'ensuite les conducteurs ont dû être fournis par la Préfecture.

L'orateur s'inquiète car, selon certaines informations, il y aurait un manque d'autobus cette année et souhaiterait être rassurée sur ce point.

Mme STIEVENARD, vice-présidente, rapporteure, indique qu'elle n'a pu retenir les trois séjours proposés par les "Petits Pierrots" pour des questions de qualification de l'encadrement et de sécurité car le directeur n'a pu obtenir jusqu'ici la validation du brevet d'aptitude aux fonctions de direction qui lui permettraient d'organiser des séjours, dans le respect du minimum de réglementation, et qu'il s'oriente vers une validation des acquis de l'expérience.

L'orateur ajoute que désormais, le département de Paris est seul financeur pour cette association et pour des raisons de sécurité il n'a pas été possible d'accepter les propositions qui ont été faites mais dès lors qu'il y aura un équipe d'encadrement diplômée qui pourra assurer les accompagnements, cette position sera revue.

L'orateur relève que **Mme CAPELLE** a souligné l'effort de la collectivité parisienne puisque celle-ci a doublé ses financements depuis 2002 aux opérations "Ville/Vie/Vacances", ceci permet à plus de quatorze milles jeunes de bénéficier de toutes les actions portées par les associations.

L'orateur rappelle que ces jeunes étaient au nombre de 10.000 en l'an 2000, donc c'est un progrès significatif. L'orateur déclare qu'elle est disposée à relayer la question de **Mme CAPELLE** à la Préfecture de police.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 190 G.

Il est adopté.

2005, DASES 44 G - Subvention de fonctionnement de 8.500 Euros attribuée à l'association "Octave et Arpège- Compagnie théâtrale des Gomi" (8e) au titre de l'année 2005.

Mme BARLIS salue l'excellent travail qu'effectue cette association qui met en place des activités d'inter génération, par ailleurs, les seniors ont une activité théâtrale à travers " la troupe du troisième acte".

L'orateur estime que ce genre d'activité est plus à même de changer le regard porté sur les aînés que de faire travailler les Français le lundi de Pentecôte.

Mme HOFFMAN-RISPAL, rapporteure, indique qu'elle a souhaité que la collectivité parisienne subventionne, pour la deuxième année consécutive, l'association "Octave et Arpège", pour le projet d'une troupe d'acteurs, uniquement composés, de seniors.

L'orateur ajoute que ce projet est nourri d'une vraie réflexion, tant sur le rôle que sur l'image dans la société des plus âgés.

L'orateur considère que cela illustre directement les principes sur lesquels s'appuie la politique à destination de seniors à savoir le refus de considérer que l'utilité sociale s'arrête avec la vie professionnelle et l'affirmation de la retraite comme une chance, celle de l'ouverture à un autre âge de la vie où il est enfin possible de se vouer à ses passions, de se découvrir de nouveaux centres d'intérêt, de tisser de nouveaux liens, comme de se consacrer aux autres.

L'orateur souligne qu'en donnant la possibilité de pratiquer le théâtre a des personnes qui n'en avait jamais eu l'occasion, la troupe du "Troisième Acte" répond à cet objectif et ce projet démontre que l'on peut à tout âge faire preuve d'énergie, de créativité, d'imagination.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 44 G.

Il est adopté.

Vœu n° I déposé par le groupe U.M.P. relatif au bon fonctionnement du Comité départemental des retraités et personnes âgées de Paris.

Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT rappelle que les Comités départementaux des retraités et personnes âgées (CO.DE.R.P.A), à caractère consultatif, constituent un lieu de dialogue, d'information et de réflexion au sein duquel les retraités et personnes âgées participent à l'élaboration et à l'application des mesures de toute nature les concernant.

L'orateur ajoute que les CO.DE.R.P.A. sont placés sous la responsabilité des Conseils Généraux depuis le 1er janvier 2005 et que le Département de Paris n'a à ce jour toujours pas défini le cadre de fonctionnement du CO.DE.R.P.A.

L'orateur souhaite que le Maire de Paris et le Conseil général de Paris prennent avant l'été toutes les dispositions nécessaires au bon fonctionnement du Comité départemental des retraités et personnes âgées de Paris.

Mme HOFFMAN-RISPAL rappelle qu'en effet, depuis le 1er janvier 2005, l'Etat a décentralisé le CO.DE.R.P.A.

L'orateur indique qu'elle connaît bien ce dossier et qu'elle y travaille. L'orateur annonce que le projet de délibération sera soumis au Conseil, comme prévu avant l'été, mais elle aimerait bien que l'U.M.P. regarde en France le nombre de Départements qui n'ont pas encore voté le transfert des CO.DE.R.P.A.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° I.

Il est adopté.

2005, DASES 137 G - Attribution d'une participation départementale pour 2005 de 60.000 euros à l'association "S.O.S. drogue international" sise 12-14, rue Saint-Gilles (3e), pour son centre le Kaléidoscope.

Vœu n° II déposé par le groupe UMP visant à réduire une subvention.

M. GOASGUEN indique qu'il ne s'agit pas de remettre en cause les qualités de telle ou telle association lorsque la subvention a été attribuée, mais il s'agit d'examiner si les choses pour lesquelles elle a été subventionnée ont été parfaitement en conformité avec ce que le Conseil de Paris attendait.

L'orateur fait remarquer que cette association a attaqué un Conseiller de Paris, M. LEKIEFFRE, sur des propos qu'il avait tenus à son égard, c'est son droit le plus absolu et c'est le droit le plus absolu de l'association de répondre.

L'orateur ajoute que le Tribunal a donné sans ambiguïté raison à M. LEKIEFFRE.

L'orateur fait observer que l'association fait appel, en s'offrant le service d'un avocat parisien, dont les émoluments ne sont jamais totalement gratuits.

L'orateur s'étonne que cette association puisse demander à la collectivité parisienne une subvention importante, se permettant ainsi de demander au Conseil de Paris de payer les honoraires de son avocat.

L'orateur trouve surprenant que cette association s'amuse à faire de la procédure au lieu d'utiliser, pour des intérêts plus directement liés à son objet, la subvention qui lui a été attribuée.

L'orateur souhaite qu'il soit signifié à cette association qu'une subvention est destinée à son objet social, et non pas à payer des avocats pour attaquer des Conseillers de Paris qui, par ailleurs, sont plutôt favorables à sa subvention.

L'orateur demande de diminuer de 10.000 euros la subvention attribuée à cette association.

M. LHOSTIS rappelle que la structure "Le Kaléidoscope", que gère l'association "SOS drogue international", est située dans le 19e arrondissement et qu'elle sollicite un soutien à hauteur de 69.000 euros pour la deuxième année consécutive afin d'accompagner vers l'insertion des usagers de drogues.

L'orateur ajoute que le projet du Kaléidoscope permet d'accueillir dans le dispositif tout usager de drogue et que cette structure offre un espace convivial d'écoute, de parole, de lien social, un espace d'information et d'orientation, un espace d'animation et d'événement, un pôle avec des ateliers cuisine, informatique et expression théâtrale, c'est à cela qu'est consacrée la subvention de 60.000 euros.

L'orateur considère que si on diminue de 10.000 euros la subvention, on ampute très largement l'action de cette association.

L'orateur rappelle que les associations ne reçoivent de subvention qu'à l'appui de projets et d'actions précises et la subvention 2005 est équivalente à la subvention 2004 et ne comprend donc pas de financement d'avocat.

L'orateur estime qu'il appartient aux tribunaux de régler le litige entre cette association et l'élu en question et que la Municipalité n'a pas à s'immiscer dans cette affaire.

L'orateur ajoute que l'association "SOS Drogues International" fait l'objet d'une inspection menée par l'Inspection générale de la Ville dont les conclusions seront publiées.

L'orateur précise que l'Etat subventionne l'action de "SOS drogue international" et demande à M. GOASGUEN de faire une proposition à l'Etat de diminuer cette subvention.

L'orateur propose de rejeter ce vœu et de voter la subvention.

M. GALLAND indique que son groupe votera le vœu de l'UMP.

L'orateur estime que la question posée est de savoir s'il est normal que le Conseil subventionne, comme si de rien n'était, une association qui a poursuivi un conseiller, qui a été déboutée et qui veut continuer la procédure.

L'orateur rappelle que, par le passé, ce genre d'affaires était un sujet qui était traité par la majorité et l'opposition confondues.

L'orateur regrette que cette affaire n'ait pas fait l'objet d'un approfondissement de la part de l'Exécutif municipal.

M. GOASGUEN indique que dans la question qu'il posera au ministère de la Santé, il dira que c'est M. LHOSTIS qui lui a suggéré de réduire la subvention de l'association, cela devrait faire plaisir à l'association.

M. LHOSTIS estime que le ministre de la Santé fera exactement la même réponse que lui pour les mêmes raisons.

L'orateur rappelle que cette association était subventionnée avant 2001 et qu'elle fait l'objet d'une mission de l'Inspection générale.

L'orateur considère qu'il n'est pas possible de demander à une association de renoncer, si elle le juge nécessaire, à mener une action en justice, y compris contre un élu, c'est aux tribunaux d'en décider et seulement à eux, et certainement pas au Conseil de Paris de menacer une association de subir les foudres de la Municipalité si elle attaque un élu.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° II assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 137 G.

Il est adopté.

2005, DASES 26 G - Résiliation du bail du 63, avenue de Suffren (7e).

Mme RIMBERT souligne que le texte ce projet de délibération est d'une sécheresse et d'un laconisme stupéfiants et qu'il est tout entièrement tourné vers l'économie de 150.000 euros qui sera faite par le Département de Paris du fait de la fermeture de cet équipement public.

L'orateur relève qu'il est dit, qu'en concertation avec le Rectorat, ce site sera fermé mais que les C.I.O. des 13e, 14e et 15e arrondissements seront renforcés.

L'orateur considère que la réalité est que le réseau des CIO sur Paris, va perdre une de ces implantations, alors que le bon sens et les spécialistes s'accordent sur l'importance fondamentale de l'information et des entretiens pédagogiques pour l'orientation scolaire des jeunes.

L'orateur ajoute que ce C.I.O. intéressait particulièrement les étudiants des 6e et 7e arrondissements qui devront aller plus loin, vers d'autres sites pour recevoir des conseils et passer des entretiens.

L'orateur s'étonne de cette décision, prise sans concertation avec les deux maires d'arrondissement les plus concernés, et demande son abrogation, par ailleurs, elle souhaite que des créneaux spécifiques soient réservés aux populations des 6e et 7e arrondissements dans les deux C.I.O. les plus proches, ceux de la rue d'Alésia et de la rue Falguière.

M. FERRAND, rapporteur, indique que le regroupement de ce C.I.O. s'est fait en

concertation et avec l'accord des conseillers d'orientation psychologues.

L'orateur énonce les mesures de l'Etat contre le C.I.O. : 15 postes de conseillers d'orientation psychologues et vingt postes de secrétaires qui travaillent dans les C.I.O supprimés ont conduit la collectivité parisienne à restructurer ces centres pour qu'ils puissent accueillir convenablement les élèves et les étudiants qui en ont besoin.

L'orateur précise que les élèves des 6e et 7e arrondissements pourront bénéficier des autres centres, et notamment celui du 15e arrondissement qui est situé rue d'Alleray.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 26 G.

Il est adopté.

Vœu n° III déposé par Mme Marie-Pierre MARTINET et les membres du groupe "Les Verts", Mme Catherine GÉGOUT et les membres du groupe communiste relatif aux modalités de mise en œuvre des vœux votés par l'Assemblée délibérante concernant les deux archivistes victimes de "sanctions disciplinaires déguisées".

Mme MARTINET rappelle que chaque année, depuis 1999, un vœu est présenté devant cette Assemblée pour demander la levée des sanctions déguisées qui frappent deux archivistes ayant témoigné de la réalité du massacre du 17 octobre 1961 au procès intenté par l'ancien Préfet de police Maurice PAPON à l'historien Jean-Luc EINAUDI.

L'orateur ajoute que, depuis mars 2001, ces vœux sont à chaque fois adoptés par l'Assemblée mais restent sans effet concret, en effet, Brigitte LAINÉ n'a toujours pas été réintégrée de manière effective tandis que Philippe GRAND est parti à la retraite et n'aura donc jamais été rétabli dans ses fonctions.

L'orateur estime que la trajectoire de Brigitte LAINÉ aura valeur d'exemple pour l'opinion publique mais aussi pour la communauté scientifique et donc quel exemple si l'Assemblée ne peut faire en sorte qu'elle soit réintégrée dans ses fonctions ?

L'orateur rappelle que le vœu adopté à la séance d'octobre 2004 confiait un rôle de régulation au futur directeur des Archives de Paris et préconisait l'établissement d'un programme de travail conforme aux attributions de Mme LAINÉ.

L'orateur souligne que les Archives n'ont toujours pas de directeur en dépit de l'organisation de sept jurys de sélection et que la collectivité parisienne a cru bon de se contenter d'échanger un

courrier voire deux avec Mme LAINÉ, sans jamais la recevoir, pour redéfinir très administrativement ses tâches. L'orateur ajoute qu'il en résulte que les propositions de Brigitte LAINÉ ne seraient pas prioritaires.

L'orateur indique que depuis la rédaction de ce vœu, un certain nombre d'éléments ont eu lieu qui a amené l'Exécutif à proposer la modification formelle du vœu, ce qui a été accepté donc le vœu devient "sur proposition du groupe "Les Verts", du groupe communiste la Ville s'assure que la nouvelle directrice qui doit prendre ses fonctions dans quelques semaines définisse en concertation avec Brigitte LAINÉ, conservatrice en chef, son programme de travail qui corresponde pleinement aux fonctions et au statut de Brigitte LAINÉ tant au niveau de l'encadrement du personnel que de la publication de ces travaux, que des moyens matériels mis à sa disposition, et par ailleurs, que les groupes siégeant au Conseil de Paris soient tenus informés de la méthode retenue et des actions menées dans cette perspective".

L'orateur se réjouit de l'arrivée de la nouvelle directrice aux Archives de Paris mais il est important que la Ville franchisse une autre étape, celle du contenu des fonctions confiées à Brigitte et des moyens concrets mis à sa disposition.

L'orateur précise que Brigitte LAINÉ doit retrouver un travail de conservatrice en chef du patrimoine et la Ville s'honorerait de considérer comme prioritaire le fait qu'elle puisse rattraper une partie du temps perdu, qu'elle puisse publier ses travaux comme tout le monde, qu'elle encadre comme tous ses collègues de même grade une équipe de travail car son travail a été placardisé en même temps qu'elle pendant bientôt sept ans.

Mme GÉGOUT regrette l'attitude de la collectivité parisienne à l'égard de ces deux archivistes depuis 2001.

L'orateur ajoute qu'il s'agit d'une occasion manquée de prendre du recul au lieu de se couler dans les réactions de défense d'une institution, quitte à broyer les personnes qui dérangent l'ordre établi, même quand on reconnaît que ce qu'elles ont fait était bien.

Mme CHRISTIENNE considère que le vœu doit être accepté dans son intégralité.

M. ASSOULINE estime que depuis 1999, et la sanction administrative qui a été, dans les faits, portée à ces deux archivistes, il y avait deux réparations à faire, la première était l'honneur de ces archivistes qui a été rétabli par un vœu du Conseil de Paris qui reconnaissait l'apport important de ces deux archivistes dans la reconnaissance de la vérité sur ce massacre.

L'orateur ajoute que la seconde était la réintégration dans leurs fonctions avec leur grade et leurs prérogatives passées.

L'orateur regrette que pour un des archivistes, ce ne soit pas possible puisqu'il est à la retraite maintenant.

L'orateur souligne que pour Brigitte LAINÉ, c'est une chose qu'il est possible de faire au moyen d'une procédure concrète de réintégration, telle que dans ce vœu modifié proposé par l'Exécutif.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° III ainsi amendé assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans un jury d'architecture (suite).

M. SAUTTER, président, clôt le scrutin. Il est procédé au dépouillement.

M. SAUTTER, président, annonce les résultats de ce scrutin.

Nombre d'inscrits	163
Nombre de votants	18
Non participation au vote	145
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Pour	18

Les candidatures proposées sont adoptées (2005, R. 15 G).

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

M. SAUTTER, président, propose à l'Assemblée de procéder à la désignation de ses représentants dans les organismes suivants :

Centre régional de documentation pédagogique de l'Académie de Paris (2005, R. 16 G) :

Titulaires :

- Mme Colombe **BROSSEL** ;
- Mme Isabelle **GUIROUS-MORIN**.

Suppléants :

- M. Pascal **CHERKI** ;
- Mme Danièle **AUFFRAY**.

Etablissements publics locaux d'enseignement - collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section spécialisée (Conseil d'administration) (2005, R. 17 G) :

Collège François-Villon, 10-16, avenue Marc-Sangnier (14e) :

- Mme Danièle **POURTAUD**, suppléante, en remplacement de M. Maurice **LASSALLE**, désigné le 21 mai 2001, décédé.

Collège Saint-Exupéry, 89, boulevard Arago (14e) :

- Mme Danièle **POURTAUD**, suppléante, en remplacement de M. Maurice **LASSALLE**, désigné le 21 mai 2001, décédé.

Les candidatures sont adoptées.

Adoption par un vote global de l'Assemblée des affaires n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. SAUTTER, président, propose à l'Assemblée de se prononcer, à main levée, par un vote global, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'inscription.

Ils sont adoptés.

La séance est levée à 12 h 20 minutes.

**_*_*_*_*_*_*_*

Vote spécifique.

Mme Anne HIDALGO

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 113 G.

Table des matières

<p>Adoption de comptes rendus. 2</p> <p>2005, DASES 234 G - DDEE 38 G - Communication relative au Programme Départemental d'Insertion adopté en Conseil Départemental d'Insertion du 21 avril 2005..... 2</p> <p>2005, DDEE 9 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer un protocole d'accord relatif à la mise en oeuvre d'un Plan local pour l'insertion et l'emploi (P.L.I.E.) sur le territoire des 18e et 19e arrondissements. 13</p> <p>2005, DDEE 22 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de conclure avec l'association Régie de Quartier Tela 13, avec l'association Régie de quartier La Chapelle et avec l'association Régie de quartier Saint- Blaise-Charonne une convention visant l'insertion professionnelle de personnes en grande difficulté, dont des allocataires parisiens du R.M.I..... 14</p> <p>Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans un jury d'architecture..... 15</p> <p>2005, DDEE 26 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de souscrire un avenant à la convention pluriannuelle de partenariat signée avec l'association "Paris Entreprendre" portant attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement, au titre de 2005. - Montant total : 370.000 euros. 15</p> <p>2005, DASES 190 G - Programme Ville Vie Vacances 2005 : attribution de participations financières à 90 associations pour un montant global de 310.000 euros..... 17</p> <p>2005, DASES 44 G - Subvention de fonctionnement de 8.500 Euros attribuée à</p>	<p>l'association "Octave et Arpège- Compagnie théâtrale des Gomi" (8e) au titre de l'année 2005..... 17</p> <p>Vœu n° I déposé par le groupe U.M.P. relatif au bon fonctionnement du Comité départemental des retraités et personnes âgées de Paris. 18</p> <p>2005, DASES 137 G - Attribution d'une participation départementale pour 2005 de 60.000 euros à l'association "S.O.S. drogue international" sise 12-14, rue Saint-Gilles (3e), pour son centre le Kaléidoscope..... 18</p> <p>Vœu n° II déposé par le groupe UMP visant à réduire une subvention. 18</p> <p>2005, DASCO 26 G - Résiliation du bail du 63, avenue de Suffren (7e). 19</p> <p>Vœu n° III déposé par Mme Marie-Pierre MARTINET et les membres du groupe "Les Verts", Mme Catherine GÉGOUT et les membres du groupe communiste relatif aux modalités de mise en œuvre des vœux votés par l'Assemblée délibérante concernant les deux archivistes victimes de "sanctions disciplinaires déguisées". 20</p> <p>Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans un jury d'architecture (suite)..... 21</p> <p>Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes..... 21</p> <p>Adoption par un vote global de l'Assemblée des affaires n'ayant pas donné lieu à inscription..... 21</p> <p>Vote spécifique..... 22</p>
--	---